

Compte-rendu du conseil municipal

09 mars 2019

PRESENTS : Gilles RUAT, Annie CARLET, Yves ATTARD, André RICHARD, Serge COHADE, Christian BOURDIER, Martine ROBERT, Christian ROYER, Pascal MARTIN, Daniel VAUZELLE,
POUVOIR : Andrée LIONNET donne pouvoir à Annie CARLET
ABSENTS : Claire VIGOUROUX, Chantal LIOTARD, David VIALLET.

Point N° 1 : Approbation à l'unanimité du compte-rendu du dernier conseil municipal du 18 janvier 2019.

Point N° 2 : Approbation des comptes de gestion
Les comptes de gestion ont été approuvés à l'unanimité.

Point N° 3 : Présentation et approbation des comptes administratifs

BUDGET EAU

Section de fonctionnement

Dépenses : 87 582.42 € dont 14 777.31 € de charges à caractère général, 20 000 € de charges de personnel et 7 453.71 € de charges financières.

Recettes : 126 112.77 € dont 114 763.03 € de vente d'eau

Section d'investissement

Dépenses : 166 715.13 € dont 133 802.05 € de frais d'études et de travaux et 26 356.88 € de remboursement de capital d'emprunt.

Recettes : 227 134.85 € dont 80 000 € d'affectation de résultat de fonctionnement et 110 312.65 € d'excédent reporté.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Dépenses : 53 845.26 € dont 4 878.50€ de charges à caractère général, 3 000 € de charges de Personnel et 3 352.80 € de charges financières.

Recettes : 63 740.91 € dont 47 202.91 € de vente de produit (redevance d'assainissement).

Section d'investissement

Dépenses : 42 435.82 € dont 18 936.99 € de remboursement de capital d'emprunt

Recettes : 42 435.82 € dont 4 362.82 € d'excédent de fonctionnement reporté.

BUDGET POLE COMMERCIAL

Section de fonctionnement

Dépenses : 2 527.31 € correspondant aux intérêts d'emprunt

Recettes : 23 812 € correspondant aux loyers des commerces.

Section d'investissement

Dépenses : 25 501.42 € correspondant au remboursement du capital.

Recettes : 26 993.95 € correspondant à l'affectation du résultat de 2017.

BUDGET LOTISSEMENT

Section de fonctionnement

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 22 150.50 € correspondant à l'excédent reporté

Section d'investissement

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

BUDGET STATION SERVICE

Section de fonctionnement

Dépenses : 434 824 € dont 418 235.89 € d'achat de carburant et 5 000 € de charges de personnel.

Recettes : 459 810.74 € dont 457 909.53 € de vente de carburant.

Section d'investissement

Dépenses : 4 101 € dont remboursement de 2 200 € au budget communal et 1 901 € d'amortissement des subventions.

Recettes : 3 404 € représentant l'amortissement des travaux.

BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement

Dépenses : 734 386.27 €

Charges à caractère général : 292 626.55 € (Combustibles, électricité, tonte, entretien bâtiments et matériel et voirie, fournitures scolaires...)

Charges de personnel : 333 301.05 €

Charges de gestion courante : 77 296.83 € (service incendie 33053.46 €, indemnités élus, Subventions aux associations)

Charges financières : 6 621.04 € d'intérêts d'emprunts

Recettes : 1 141 117.36 €

Travaux en régie, produits des services : 120 876.34 €

Impôts & taxes : 738 135.56 €

Dotations & participations : 207 040.33 €

(Dotations Etat, Région, Département, aides emploi-jeune)

Revenus des immeubles : 27 731.37 €

Section d'investissement

Dépenses : 689 744.48 €

Remboursement de capital d'emprunts : 70 342.55 €

Etudes et subventions d'équipement versées : 56 077.04 €

Immobilisations en cours : 473 186.73 €

Recettes : 765 238.90 €

Affectation du résultat de fonctionnement de 2017 : 400 000 €

Subventions d'investissement : 52 439.39 €

FCTVA : 136 521 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs de l'année 2018.

Point N° 4 : Maison de la nature et de la chasse

- Acquisition foncière : M le Maire propose de surseoir à ce point afin de tenter de trouver une solution qui fasse consensus.
- Choix d'une maîtrise d'œuvre : Après avoir contacté plusieurs cabinets de maîtrise d'œuvre, Monsieur Le Maire propose de retenir le cabinet Carine BERNARD pour la mission APD (avant-projet-définitif) et dépôt de permis de construire pour un montant de 1 275 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire l'offre du cabinet Carine BERNARD pour un montant de 1 275 €.

Point N° 5 : Convention Assistance retraite avec le CDG 43.

Après présentation de l'offre concernant la délégation des dossiers CNRACL au service Assistance Retraites du CDG, le CM autorise Le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale.

Point N° 6 : Avenant à la convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement et de la protection de la ressource en eau.

Monsieur Le Maire informe le CM des nouvelles propositions tarifaires dues à la baisse des aides de l'Agence de l'eau. Le coût annuel de ces prestations pour l'année 2019 est de 693.70 €.

Le CM autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la convention.

Point N° 7 : Renouvellement d'un bail précaire.

Le CM accepte à l'unanimité la reconduction pour un an du bail précaire avec le GAEC du Roitelet.

Point N° 8 : Validation appels d'offres.

- Travaux de réfection de voiries communales et d'aménagement de la place Lafayette.

Monsieur Le Maire présente au CM l'offre des 4 entreprises ayant postulé.

Après en avoir délibéré, le CM décide à l'unanimité de valider le choix de la Commission d'Appel d'offres et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le marché avec l'entreprise CHEVALIER pour un montant de 84 884 € HT soit 101 860.80 TTC.

- Réhabilitation des réseaux d'assainissement le bourg – Laniac.

Après exposé de l'analyse des 4 offres par le cabinet CETI et l'avis de la CAO, le CM autorise Monsieur Le Maire à signer le marché avec l'entreprise CHEVALIER pour un montant de 146 835 € HT soit 176 202 € TTC.

Point N° 9 : Demande de subvention DETR 2019.

Ce point est supprimé de l'ordre du jour car on reste sur le plan de financement validé lors de la réunion du CM du 18 janvier 2019.

Point N° 10 : Transformation de contrats en CDD de plus de 6 ans en CDI.

Monsieur Le Maire informe le CM que les contrats à durée déterminée de plus de 6 ans doivent être transformés en contrats à durée indéterminée (CDI de droit public). Cette situation concerne 2 agents de la commune.

Le CM autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à la transformation des CDD de plus de 6 ans en CDI.

Point N° 11 : Avenant au contrat de crédit-bail immobilier de l'épicerie.

Monsieur Le Maire expose au CM les difficultés dues à une baisse continue du chiffre d'affaire de l'épicerie depuis quelques années. Il rappelle que ce commerce est un atout très important pour notre commune, tant pour le bourg que pour les villages et les communes voisines. Avec l'accord des gérants, il propose, pour aider à augmenter leur trésorerie, de baisser le montant des échéances en augmentant la durée des remboursements.

Le CM accepte à l'unanimité de réduire à 332.40 € TTC soit 277 € HT (montant initial de 938.80 € TTC) et autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant au contrat crédit-bail immobilier qui prendra fin en septembre 2031 au lieu de décembre 2022.

Point N° 12 :

1- Remboursement de frais pour les bénévoles de la médiathèque lors des formations.

Monsieur Le Maire informe le CM qu'un membre bénévole de la médiathèque s'est rendu les 6 et 7 décembre 2018 à la BDHL pour une formation « jeux de société en bibliothèque ». Le CM autorise le Maire à rembourser les frais de repas à l'intéressée pour un montant de 22.40 €.

2- Monsieur Le Maire propose que les bénévoles de la médiathèque souhaitant se rendre aux formations proposées par la BDP puissent être dédommagés des frais de déplacement et de repas dans les conditions suivantes :

- Validation du plan de formation par le Maire
- Frais de repas remboursé à hauteur de 16 € sur justificatif
- Frais de carburant sur justificatif

Le CM autorise le Maire à rembourser les frais selon les conditions ci-dessus.

Point N° 13 : Acquisition de mobilier pour la maison médicale afin d'harmoniser les espaces
Le CM valide à l'unanimité le choix fait par les professionnels pour un montant total de 4094.46 € HT avec la table et les chaises de la salle commune.